



PERMANENCES du CONCILIATEUR de JUSTICE en mairie de CHARLY-SUR-MARNE



M. Francis ALFONSI Conciliateur de Justice attaché auprès du Tribunal d'Instance de Soissons vous recevra en Mairie de Charly-sur-Marne, sur rendez-vous, à sa permanence tous les 1^{ers} mercredis de chaque mois (hors jours fériés).

QUELQUES RAPPELS SUR LE CONCILIATEUR DE JUSTICE :

SES COMPETENCES

Le Conciliateur intervient dans de nombreux litiges comme les conflits individuels entre les particuliers, avec les entreprises ou les artisans, troubles du voisinage, impayés, litiges de la consommation, problèmes locatifs...

Cependant, il ne traite pas les problèmes d'état de la personne (divorce, garde d'enfants, tutelle ...).

De même, il n'est pas compétent en matière de litiges avec les administrations. Il est également incompétent pour traiter les litiges relevant du droit du travail. Il n'interviendra pas si vous avez déjà saisi la justice.

SA MISSION

Si les personnes en litige se présentent spontanément, le Conciliateur tentera aussitôt de trouver un terrain d'entente. Lorsqu'il est saisi par l'une des parties, il peut recevoir l'autre, qui reste libre de ne pas se présenter. Dans ce cas, il oriente vers les possibilités d'accès au droit. Il peut recueillir les informations qui lui semblent utiles en se rendant sur les lieux de l'affaire ou en procédant, sous réserve de leur acceptation, à l'audition de tierces personnes.

Contact :

- Par mail : francisalfonsi@conciliateurdejustice.fr
- Par téléphone : 07.83.70.12.38.
- Par courrier : Conciliateur de justice, tribunal d'instance de Soissons
76 rue Saint-Martin 02209 Soissons